Image not found or type unknown

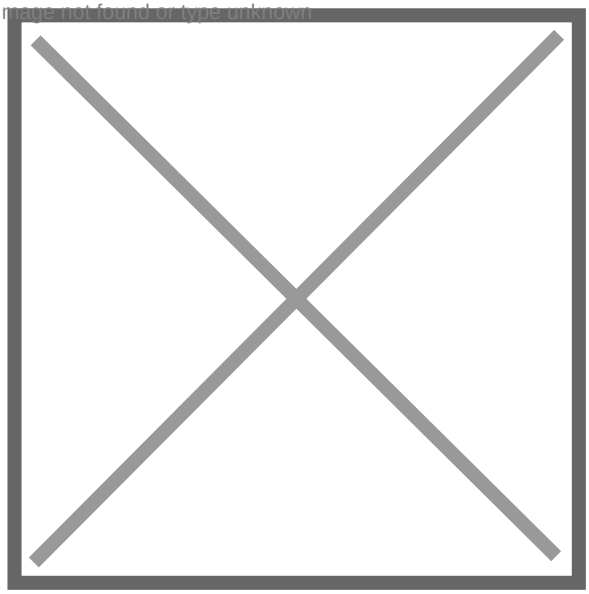

Contre expertise médicale après le décès de ma mère?

Par **rolan65**, le **23/02/2011** à **16:58**

Bonjour,

Il y a de cela 10 jours ma mère, 47 ans, est décédée d'un arrêt cardiaque provoqué par le bouchement de 3 artères au niveau du coeur. Elle n'avait jusque là eu aucun incident d'ordre cardiaque mais était suivie très régulièrement, jusqu'à 2 jours avant son décès, par un jeune médecin généraliste, suite au fait qu'on lui avait enlevé il y a quelques années la thyroïde ainsi que les para-thyroïdes. Beaucoup d'éléments supplémentaires peut être un peu trop complexes pour les noter ici m'amènent à penser que de multiples erreurs, négligences, ou mauvaises appréciations ont été commises, et ont entraîné le décès prématuré de ma mère.

Ma question est très simple, y a-t-il un moyen légal de :

- dans un premier temps **faire vérifier par le biais d'une contre-expertise qu'il n'y ai pas eu d'anomalie** dans le traitement médical de ma mère par le médecin généraliste, puis, par la suite, par la clinique ayant reçu ma mère en urgence, sans engager de procédures, juste vérifier et savoir?

- puis, en cas de faute ou négligeance avérée, **à qui m'adresser et comment procéder pour engager des poursuites contre les personnes éventuellement mises en cause par une contre-expertise médicale?**

Je me charge moi des démarches car mon père et mon petit frère n'en ont pas la force, et le décès si soudain et surtout si inattendu de ma maman nous laisse tous, famille et amis dans l'interrogation la plus totale.... ainsi si quelqu'un pouvait me communiquer un semblant de réponse ou quelque élément pouvant m'aiguiller sur les démarches à suivre, ce serait déjà un

grand pas car j'avoue que je ne sais vers qui me tourner.

Merci d'avance.

Roland

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés